RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 000 €
Siège social :
13 A, Boulevard Georges Clémenceau
83300 DRAGUIGNAN

LES SOUSSIGNES

Madame DANTCIKIAN Adriane,
Monsieur ANOT Charles,
La société LE PETIT FRANÇAIS DU SUD, Représentée par son président, Monsieur ANOT Bruno,

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts, pour désigner d'un commun accord le Président et le Directeur Général de la société, conformément aux dispositions des articles 15 et 16 des statuts de ladite société.

A cet effet il a été convenu ce qui suit :

Nomination du Président

Les soussignés nomment en qualité de Président de la société :

Madame DANTCIKIAN Adriane, née le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] célibataire, demeurant [redacted]

Madame DANTCIKIAN Adriane accepte les fonctions de Présidente et déclare n'être frappée d'aucune interdiction ou incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Pouvoirs du Président : le Président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article N° 15 et suivants des statuts.

En rémunération de ses fonctions, le Président aura droit à une rémunération qui pourra être fixée lors d'une prochaine délibération des associés. Jusque-là, il accepte d'exercer ses fonctions sans rémunération.

Nomination du Directeur Général

Les soussignés nomment en qualité de Directeur Général de la société :

Monsieur ANOT Charles, Hubert, Jean-Marie né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] célibataire, demeurant [redacted]

Monsieur ANOT Charles accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être frappé

d’aucune interdiction ou incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Pouvoirs du Directeur Général : le Directeur Général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article N° 16 et suivants des statuts.

En rémunération de ses fonctions, le Directeur Général aura droit à une rémunération qui pourra être fixée lors d'une prochaine délibération des associés. Jusque-là, il accepte d’exercer ses fonctions sans rémunération.

Pouvoir en vue des formalités

Les soussignés confèrent tous pouvoirs au porteur d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal à l’effet d’accomplir toutes les formalités d’immatriculation de la société et de nomination du Président et du Directeur Général.

Fait à Draguignan
Le 16 JUILLET 2025
EN 6 EXEMPLAIRES

DANTCIKIAN Adriane
« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente »



Bon pour acceptation des fonctions de Présidente

ANOT Charles
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »



Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

La société LE PETIT FRANÇAIS DU SUD
Représentée par son président, Monsieur ANOT Bruno



C.A. B.A. A.D.